



CFR Confédération Française des Retraités

Paris, le 2 janvier 2013

Aux partenaires sociaux de
AGIRC et de ARRCO

Madame, Monsieur,

À nouveau, le dossier des retraites est ouvert et, dans le cadre de la réglementation en vigueur, vous avez un rôle éminent à y tenir. C'est pourquoi, en tant que Président de la Confédération Française des Retraités, je vous fais part des positions de notre organisation.

Ce dossier comporte deux chapitres.

L'un concerne la suite qui sera apportée aux orientations formulées par la loi du 9 novembre 2010 dans ses articles 16 et 41 relatifs, l'un à la mise en place d'un système universel de retraite et l'autre à la création d'une caisse de retraite pour la Fonction publique d'Etat. Le Président de la République a précisé les modalités préalables à la négociation qui devrait s'ouvrir au début de 2013, après la publication du second rapport du Conseil d'Orientation des Retraites. La CFR soutient cette démarche dont elle attend qu'elle simplifie nos systèmes actuels de retraite aux 40 régimes fort disparates, qu'elle offre aux citoyens un système clair et équitable et qu'elle en définisse, enfin, des modalités de financement pérennes.

L'autre chapitre dont les conclusions feront l'objet d'une application, en principe, le premier avril 2013 ont pour objet de faire face aux difficultés de financement des régimes Agirc et Arrco. Pour les préparer vous avez ouvert un cycle de négociations et la presse se fait régulièrement l'écho des discussions que vous avez entamées. Sans faire de procès d'intention en l'absence des décisions, la CFR tient à vous faire connaître ses propres réactions à ces bruits.

C'est tout d'abord l'étonnement devant la contradiction entre le refus répété des plus hautes autorités de l'Etat de mettre en cause le pouvoir d'achat des retraités et d'autre part les hypothèses formulées dans le cadre de vos discussions actuelles, visant soit une amputation immédiate du pouvoir d'achat des retraités actuels, soit une réduction de celui des futurs retraités ou leurs ayants-droit.

C'est aussi l'indignation devant le risque de discrimination dont seraient victimes les bénéficiaires des régimes complémentaires du privé, Agirc et Arrco, dont vous avez la responsabilité.

La CFR, comme ses adhérents et, plus largement, comme l'ensemble des citoyens, sait que la situation financière de notre pays demande que des mesures soient prises. Elles seront

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Fax 01 40 58 15 15 – courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

douloureuses, mais leur acceptation, même difficile, ne pourra être admise que si elles sont définies avec équité et s'appliquent sans discrimination.
Or ce n'est pas, pour l'instant, ce qui est perçu.

D'autre part, s'appuyant sur des statistiques relatives au niveau de vie, certains concluent que les retraités seraient privilégiés et qu'il serait en conséquence nécessaire de procéder à un rééquilibrage. Comme vous le savez, ces statistiques sont fragiles et par exemple la presse vient d'indiquer que le niveau de vie des retraités serait de 19 500 € et celui des actifs de 21 500 €. Il est également souvent affirmé que les retraités bénéficieraient davantage des niches sociales et fiscales, affirmation invalidée par les travaux d'Henri Sterdyniak. Il s'agit là de quelques exemples de contre-vérités tendant à accréditer l'idée que les retraités dans leur ensemble seraient des privilégiés. C'est un premier axe, infondé, de discrimination entre les retraités et le reste de la société.

Le second axe, tout aussi infondé au regard de l'équité entre les citoyens, consiste à séparer l'ensemble des 15 millions de retraités en plusieurs catégories selon leur régime d'appartenance. Or ce risque est patent et imminent. L'Agirc et l'Arrco que vous gérez connaissent des perspectives inquiétantes et nous ne contestons pas que vous soyez légitimes à rechercher des solutions. Mais les autres régimes de retraite, dans leur majorité, connaissent les mêmes difficultés essentiellement occultées par les contributions d'équilibrage automatique de l'Etat pour la fonction publique et les régimes spéciaux et il serait tout à fait inacceptable que les retraités du privé dépendant des régimes que vous gérez soient les seuls à devoir souffrir d'une situation qui en réalité concerne tout le monde.

Les hautes responsabilités qui sont les vôtres vous commandent de refuser que des injustices soient commises et la CFR vous demande par conséquent d'utiliser votre pouvoir pour ce qui concerne l'Agirc et l'Arrco ainsi que votre influence sur l'ensemble du sujet pour ne pas conduire à une situation discriminatoire inacceptable pour 11 millions de retraités et que nous ne pourrions que condamner.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bellanger', with a stylized flourish extending to the right.

François BELLANGER
Président